

Barème des frais

Site Internet de la SSPPEA

Mettre en ligne une annonce pour un poste	
Institutions, cabinets : offre d'emploi	300.-
Particulier : recherche d'emploi	150.-

Mettre en ligne une manifestation sur le calendrier de la SSPPEA	
Membres de la SSPPEA, sociétés cantonales, affiliées, apparentées	gratuit
Etablissements de FP reconnus	100.-
Etablissements de FP non reconnus Personnes non membres de la SSPPEA	150.-

Formation postgraduée et formation continue

Examen de spécialiste	
Frais uniques	1550.-

Cours de praticien enseignant en collaboration avec la SSPP	
Membres de la SSPPEA	gratuit
Personnes non membres de la SSPPEA	250.-
Diplôme / attestation de formation continue	
Membres de la SSPPEA	gratuit
Personnes non membres de la SSPPEA	300.-

Demande d'attribution de crédits de formation continue selon le programme de FP	
Membres de la SSPPEA et établissements de FP reconnus	gratuit
Etablissements de FP non reconnus et personnes non membres de la SSPPEA	150.-
Demande d'attribution de crédits de formation continue selon le programme de FP et publication de la manifestation sur le site Internet	
Etablissements de FP non reconnus et personnes non membres de la SSPPEA	200.-

Approuvé par le comité le 7 février 2019
 Le présent barème des frais entre en vigueur le 1^{er} mars 2019.